

**HANNIBAL LEASE**  
Société Anonyme au capital de 20.000.000 DT  
Immeuble Triki Rue du Lac Malaren  
Les Berges du Lac 1053 Tunis

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013**

**PROJET DE RESOLUTIONS**

**PREMIERE RESOLUTION**

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide l'ouverture du capital de la société par voie d'offre publique de souscription et l'admission de ses titres au marché principal de la cote de la bourse permettant la levée d'un montant de 16.530.000 Dinars destinée à améliorer le ratio des fonds propres de la société qu'elle déclare approuver.

L'assemblée générale approuve le rapport d'évaluation établi par MAC SA valorisant la société pour l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la bourse.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale approuve le rapport du conseil ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription, établi conformément à l'art 300 du Code des Sociétés Commerciales et décide d'augmenter le capital de huit million sept cent mille (8.700.000) Dinars, pour le porter à Vingt-huit million sept cent mille (28.700.000) Dinars, par l'émission de un million sept cent quarante mille (1.740.000) actions nouvelles en numéraire, au prix de neuf dinars cinq cent millimes (9,5 Dt) par action, correspondant à la valeur nominale soit (5) Dinars, majoré d'une prime d'émission de quatre dinars cinq cent millimes (4,5 Dt) ; à souscrire et à libérer intégralement lors de l'introduction de la société au marché principal de la cote de la bourse, avec jouissance à compter du 01/01/2013.

Les nouvelles actions émises, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

### **TROISIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription, tous les actionnaires de la société déclarent renoncer à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation du capital au profit des personnes souscripteurs et approuvent le prix d'émission des nouvelles actions soit 9,5 dinars par action.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide, sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital, de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

*Article 6 nouveau : CAPITAL SOCIAL*

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Huit Millions Sept Cent Mille Dinars (28.700.000 DT). Il est divisé en cinq millions sept cent quarante (5.740.000) actions de cinq (5) Dinars chacune.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée confère au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'introduction de la société au marché principal de la cote de la bourse et à la réalisation de l'augmentation de capital décidée ci-dessus ainsi qu'à l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes.

Monsieur Mohamed Hechmi DJILANI, ou toute personne mandatée par ce dernier à cet effet, accomplira toutes les formalités et signera tout acte nécessaire à l'introduction au marché principal de la cote de la bourse et constatera par déclaration passée par devant Monsieur le receveur de l'enregistrement des actes des sociétés, la souscription des actions nouvelles ainsi que le versement des sommes libérées et d'une manière générale, accomplira toutes les formalités requises aux fins de ladite augmentation de capital.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**

## **SIXIEME RESOLUTION**

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée.

**Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....**